

Centre Technique Municipal - Programme des travaux de bâtiment 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, le Conseil Municipal inscrit un crédit au budget primitif pour réaliser divers travaux de bâtiment destinés à améliorer les conditions de travail et faire face aux besoins nouveaux du Centre Technique Municipal. Pour 1991, il est proposé au Conseil Municipal le programme suivant :

1) Remplacement porte atelier de serrurerie	30 000 F
2) Transfert du réfectoire	50 000 F
3) Aire de lavage (1 ^{ère} tranche)	760 000 F
4) Plancher sur magasins	<u>210 000 F</u>
Total	1 050 000 F

Un crédit d'un montant de 1 050 000 F figure au BP 1991, imputation 906.4.232.76128.

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver le programme mentionné ci-dessus

2) autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.